

MAIRIE DE METZ**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 novembre 2021**DCM N° 21-11-25-11****Objet : Financement des clubs sportifs.****Rapporteur: M. REISS**

En complément des subventions attribuées au titre du fonctionnement des clubs sportifs lors des précédents Conseils Municipaux, il est proposé après avis de la Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à Metz Triathlon pour la participation et le titre de Vice-Champion d'Europe Relais Mixte de l'équipe Elite et Junior à Lisbonne le dimanche 31 octobre dernier. Ce sont les meilleurs résultats obtenus par le club en Championnat Européen. Il est aussi proposé 15 000 € au bénéfice de Metz Handisport né de la fusion entre Handisport Est-Mosellan et Handisport Metz. Cet accompagnement financier va permettre à cette nouvelle association de relancer l'ensemble des activités des 2 anciens clubs, notamment le Basket Fauteuil dont l'équipe évolue en Championnat de France National A, mais également les sections loisirs telles que la Natation, la Boccia ou la Sarbacane. Le projet dans sa globalité prévoit aussi, de former les cadres, les dirigeants, les officiels et bénévoles, de travailler sur une école des sports et de créer un centre de formation à Metz. Il est également proposé d'accorder à ce club une aide au démarrage de 15 000 € qui viendra en déduction de la subvention qui sera attribuée en janvier au titre de la saison sportive 2021-2022. Cette initiative va permettre au club de faire face à des besoins de trésorerie importants au moment du lancement de la nouvelle saison liés notamment à ses engagements dans différentes compétitions (30 000 €). Enfin, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 12 000 € à l'UL Plantières pour permettre l'organisation de la rencontre face à l'AS Nancy Lorraine en Coupe de France de Football le dimanche 14 novembre 2021. A l'occasion du tirage au sort du 7^{ème} tour de la compétition, l'UL Plantières (club amateur qui évolue en R3, soit la huitième division française de football) a hérité de l'AS Nancy Lorraine (club professionnel de Ligue 2). Habituellement, un tel tirage représente une aubaine pour un club amateur qui peut goûter aux joies d'affronter et de recevoir un club professionnel à domicile. Cependant, le stade Robert-Schuman utilisé par le club résident, n'étant pas homologué pour la tenue d'une telle rencontre, la solution retenue en accord avec le FC Metz et les différentes collectivités territoriales partenaires a été d'utiliser le stade Saint-Symphorien pour permettre le déroulement de cette rencontre dans les meilleures conditions et en toute sécurité.

Il est également proposé d'accorder une subvention d'équipement de 6 000 € au bénéfice du Kayak Club de Metz pour l'acquisition de bateaux d'initiation et de compétition en Slalom et 3 540 € à l'Amicale du Personnel Municipal Metz Football Club pour l'acquisition d'une solution numérique pour la gestion sportive et administrative du club et le remplacement de la sonorisation du stade.

Le détail de ces propositions figure dans la motion.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le code général des Collectivités Territoriales, pris notamment dans ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU les projets présentés et portés par les clubs sportifs,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 56 540 € :

1) Subventions de fonctionnement

Metz Triathlon 5 000 €
(Participation et titre de Vice-Champion d'Europe Relais Mixte de l'équipe Elite et Junior à Lisbonne - 31 octobre 2021)

Metz Handisport 30 000 €
(Dont 15 000 € d'aide au démarrage sur la saison sportive 2021-2022)

UL Plantières 12 000 €
(Participation pour l'organisation au Stade Saint Symphorien de la rencontre face à l'AS Nancy Lorraine en Coupe de France – 14 novembre 2021)

2) Subventions d'équipement

Kayak Club de Metz 6 000 €
(Participation à l'acquisition de bateaux d'initiation et de compétition en Slalom – coût total de 20 000 €)

Amicale du Personnel Municipal Metz Football Club 3 540 €
(Participation à l'achat d'une solution numérique pour la gestion sportive et administrative du club – coût total de 6 482 €)
(Participation pour le remplacement de la sonorisation du stade – coût total de 5 318 €)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ